

Image not found or type unknown



## adoption enfant france ou etranger

Par **nouge**, le 11/03/2009 à 17:29

peut on être pacsé pour adopter un enfant. Quels sont les numeros en aquitaine que nous pouvons contacter.  
merci

Par **Patricia**, le 11/03/2009 à 20:53

Bonsoir,

Pour une demande d'adoption, vous pouvez contacter soit le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou la DASS (de Bordeaux, je pense ?)

Le PACS n'est pas reconnu pour l'adoption. Seul le mariage est obligatoire, 2 ans minimum. Sauf si vous avez tous les deux + de 28 ans.